

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Mardi 10 Mai 2016 à 18 heures 30

Date de la convocation: 03 Mai 2016

Date de l'affichage : 03 Mai 2016

Présent: 9 membres en exercice 15 Absent: 6

Présents BRONCANO David, BOURDON Emmanuelle, CARBONELL Dolorès, GARCIA Pierre-Manuel, MARTINAGE Fabienne, MILANI Patrick, VIVEN Paulette, MARTINEZ Daniel, SANCHEZ Roger

Absent(s) : AMOKRANE Robert, FAYRET Frédéric, GAUBERT Nicolas, FERRER Jean-Pascal

Représenté(s) AMALRIC Véronique, ANDRIOTI Patrick

Secrétaire: VIVEN Paulette

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 Avril 2016

Vote : Pour 11 /contre 0 / Abstention 0

Accord à l'unanimité

II –AVANCEMENT DU PLU

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan local d'urbanisme (P.L.U) a été élaboré à quelle étape de la procédure il se situe, et présente les zones à ouvrir

III – TRAVAUX

- **Cimetière** : Présentation de 3 devis de columbarium + jardin du souvenir + 1 banc montant 6500 €HT

Vote : Pour 11 /contre 0 / Abstention 0

Accord à l'unanimité pour l'entreprise GRANITS PISTRE D'ARZENS

- **Eglise** : devis pour la réfection de la toiture + révision de la voute
 - entreprise GILS 19908 €
 - Attente d'un autre devis

- **Mise en accessibilité de l'accueil Mairie**

Subventions obtenues : 30 % Conseil départemental

20 % DETR

9.36 % Réserve parlementaire du Sénateur Roland COURTEAU

- **Petits travaux d'électricité** : Salle des fêtes et Jules Marty

En attente de devis

IV- DIVERS

- Rétrocession dans le domaine public communal des voiries et réseaux du lotissement « le clos des oliviers »
- Pétition : demande d'un rond-point au carrefour de la déchèterie : environ 300 signatures Réunion avec les conseillers départementaux et le conseil municipal de Ginestas mercredi 11 mai, puis envoi de la pétition aux autres communes du canton
- Vote d'une motion contre la fermeture de la perception commune de Ginestas.
- Engagement de la commune pour l'obtention d'un label «0 phyto »

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le :

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
le 18 Mars 2016